

Ce qui change avec la Communauté d'Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Beaufortain, du Val d'Arly, de la Haute-Combe de Savoie et de la Région d'Albertville ont fusionné pour former la **Communauté d'Agglomération Arlysère**.

UN SERVICE COMMUN pour les 39 communes d'Arlysère

- ◆ un seul service transports scolaires
- ◆ 3 antennes de secteur
- ◆ une seule procédure d'inscription
- ◆ un tarif unique

LES ACCÈS AUX BUS ÉTENDUS

- ◆ Plus de distinction entre transport scolaire et urbain

L'inscription aux transports scolaires donne droit au titulaire de la carte, à une place réservée sur le service scolaire inscrit sur la carte de transports, et permet aussi un accès gratuit à toutes les autres lignes urbaines gérées par Arlysère, dans la limite des places disponibles.

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION CHANGE pour certains élèves

- ◆ Pour les élèves EX-Co.RAL, procédure d'inscription similaire à celle de l'année 2016-2017. Les identifiants et mots de passe de chaque élève valables pour 2017-2018.
- ◆ Pour les élèves issus des autres secteurs (EX-CCHCS, EX-Val d'Arly, EX-Beaufortain), inscriptions dorénavant auprès d'Arlysère selon la procédure au verso.

Contactez le service Transports Région Arlysère

www.arlysere.fr
rubrique > transports scolaires

Arlysère agglomération

Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteville Les Saisies
La Bâthie
La Giétaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venthon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

@ PAR E-MAIL
transports@arlysere.fr

✉ PAR COURRIER
L'Arpège
2 av. des Chasseurs alpins
BP 20109
73207 ALBERTVILLE Cedex

☎ PAR TELEPHONE
ou SUR PLACE

▲ Contacter l'antenne de votre secteur

**HAUTE COMBE DE SAVOIE
ALBERTVILLE/UGINE/BASSE TARENTAISE**

04 79 37 36 32

Ouverture au public :

- du lundi au vendredi
de 9h à 12h

📍 L'Arpège, 2 av. des
Chasseurs Alpins - Albertville
ou sur RDV en dehors de ces heures

BEAUFORTAIN

04 79 38 31 69

📍 Le Confluent,
Place Frison Roche BP 27
73 270 Beaufort sur Doron

VAL D'ARLY

04 79 32 25 56

📍 26 route Impériale
73 590 Flumet

Ordinateur à disposition auprès de «Vivre en Val d'Arly»

www.arlysere.fr



Transports scolaires



2017

2018

Comment s'inscrire ?

Dates d'inscription
du 1^{er} mai au 10 juillet 2017



Comment inscrire mon enfant ?



J'ACCÈDE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR

www.arlyserre.fr > Transports scolaires

◆ Du 1er mai au 10 juillet 2017 inclus, j'accède au service sur internet

▲ de chez moi,

24h/24 et 7j/7, avec mon ordinateur connecté à internet

▲ à l'Arpège,

du lundi au vendredi de 9h à 12h ou sur RDV en dehors de ces horaires avec un ordinateur mis à ma disposition



JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE

> renouvellement

◆ Mon enfant était déjà inscrit aux transports de la Co.RAL les années précédentes :

▲ Je rentre mon identifiant et mon mot de passe, communiqués lors de l'inscription précédente.

▲ Je complète le formulaire d'inscription.

▲ Je remplis les cases vides et modifie les éléments erronés.

▲ Je valide l'inscription

Si j'ai égaré ces codes, je peux les obtenir en renseignant l'adresse e-mail ayant servi lors de la précédente inscription sur l'onglet :
Mot de passe ou identifiant oublié

> nouvelle demande

◆ J'inscris mon enfant pour la 1^{ère} fois

▲ Je complète le formulaire d'inscription

▲ Je remplis les cases vides

▲ Je choisis mon mot de passe

▲ Je valide l'inscription et reçois mon identifiant

Je renouvelle l'opération pour les autres enfants de ma famille



LE PAIEMENT

◆ L'inscription est faite,

▲ Je reçois une confirmation d'inscription par e-mail

▲ Le service Transports Scolaires instruit mon dossier

5 jours après avoir effectué l'inscription en ligne et au plus tard le 10 août 2017

▲ Je retourne sur le site d'Arlyserre - www.arlyserre.fr dans la rubrique **> Transports scolaires**

> suivi de dossier

▲ Je rentre mon identifiant et mon mot de passe

▲ Je visualise le montant à payer, calculé automatiquement à partir des tarifs indiqués dans le tableau ci-contre

◆ Je choisis mon mode de paiement :

▲ Par Carte Bancaire,

avec le paiement en ligne sécurisé PAYBOX. Je reçois le reçu de mon règlement par e-mail.

▲ Par chèque,

à l'ordre du TRESOR PUBLIC. J'inscris mon (mes) identifiant(s) au dos du chèque. J'adresse mon paiement à l'antenne de mon secteur.

▲ En espèces,

en me présentant à l'antenne de mon secteur

😊 Merci de faire l'appoint !

Des facilités de paiement peuvent être accordées.

Contactez Arlyserre, service Transports

04 79 37 36 32



LA RÉCEPTION DE LA CARTE

◆ A partir du 24 août et au plus tard le 31 août

▲ Je reçois ma carte de Transports Scolaires par courrier, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, pour les inscriptions effectuées avant le 10 juillet et dont le règlement a été fait avant le 17 août.

Chaque carte mentionne le numéro du car scolaire auquel l'enfant est affecté.

Les tarifs

Les tarifs 2017-2018 dépendent du lieu de résidence de l'élève.

	Pour le 1 ^{er} enfant	Pour le 2 ^{ème} enfant	Pour le 3 ^{ème} enfant	Pour le 4 ^{ème} enfant et les suivants
Résidents Arlyserre Tarif normal	140 €	140 €	70 €	Gratuit
Résidents Arlyserre Tarif réduit*	100 €	100 €	50 €	Gratuit
Résidents et point de montée hors Arlyserre	200 €	200 €	100 €	Gratuit

* Le tarif réduit est consenti dans les cas :

- de renouvellement d'inscription effectué avant la date limite du 10 juillet 2017 inclus,
- d'élèves n'ayant jamais bénéficié de carte de transports scolaires sur le territoire Arlyserre,
- de déménagement effectué après la date limite des inscriptions,
- d'inscription dans un établissement scolaire effectué après la date limite des inscriptions.

A TITRE DÉROGATOIRE, pour les élèves de RPI d'école à école (Allondaz/Thénésol et Montaille/Saint-Vital) une réduction de 50% des tarifs est accordée.

	Tarif unique
Duplicata de carte	15 €

DOUBLE DOMICILIATION DE L'ENFANT :
DEMANDE OBLIGATOIRE avant le 10 juillet

Après cette échéance, Arlyserre ne peut vous assurer d'une place pour votre enfant.